L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI 3 JUILLET 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Demande—Un jeune homme de 17 ans, intelligent et de bonne conduite, et qui connait la ville, demande une place de collecteur ou tout autre emploi. Il sait très bien l'anglais et l'espagnol. Il fournira les meilleures références. S'adresser rue Jackson No. 181, à M. F. de M.
3 juillet—15f

ON demande—pour le Mexique un bon cuisinier avec sa femme, lui pour prendre charge de la cuisine et elle pour travailler dans la blanchisserie. Ecrire avec des références à Octave de Larot, au bureau de ce journal.
29 juin—6f

ON demande—pour le Mexique un boulanger pâtissier avec sa femme, celle-ci pour travailler dans la blanchisserie. Ecrire avec des références à Octave de Larot, au bureau de ce journal.
29 juin—6f

A VENDRE.

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis, à $225, $250 et plus. MM. KURSHEEDT & BIENVENU, 114 rue du Camp.
30mai—2m

A LOUER.

A louer, 2me étage, maison 59 Royale, près Bienville. S'adresser 266 Chartres.
23 juin—7f

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
3 juillet—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Müller Bros vs. leurs créanciers.—No 18,033, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Müller Bros. et John Müller et Joseph Müller, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Martin Voorhies notaire en cette ville, SAMEDI, le 3me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Timony, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juin 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
11juin—3f au 3juil

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve Armand Pépin, née Marie Brigitta Giordano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,986—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Arnaud Pépin, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juil—3 7 11

Succession de Louise Deguila, femme décédée de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,275—Division E—Attendu que George Weppner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Deguila, femme décédée de George Weppner, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3juil—3 7 11

Succession de John B. Hyams

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,506—Division D—Attendu que Henry A. Hyams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Hyams, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3juil—3 7 11

Succession de Christopher Meister et Anna Litz, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18 288—Division A—Attendu que Mme veuve Wm Hippler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christopher Meister et Anna Litz sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
3 juil—3 7 11

Succession de Mme Hippolite Louise Develle, Veuve de Henri Michel

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,603—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification le compte final présenté par Bussière Rouen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé, et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juillet—3 7 11

Succession de Charles Bauschbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,294—Division E—Attendu que Reinhardt Maitre a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Bauschbach décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juillet—3 7 11

Succession de Augustine Marie Lhoste, veuve de Jacques Duval Grandmaison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17 064—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Edmond B. Lhoste, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte final et le dit exécuteur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juin—29—juil 3 8

AVIS LÉGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 11e jour de mai 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Mme Jennie Lockhart vs. R. T. Downing, son mari.—No 17,417—Division E.
Sur motion de W. F. & D. C. Mellen, avocats de la plaignante, et sur production des preuves à l'appui de sa demande; la loi et l'évidence étant en sa faveur—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 19 avril 1886 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Jennie Lockhart et contre le défendeur R. T. Downing, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre ladite plaignante et son dit mari, et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux.
Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement rendu le 11 mai 1886.
Jugement signé le 17 mai 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et scellé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22e jour de juin, de l'an mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juin—1f par sem

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 31me jour de mai 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Mme Estelle Codifer vs. Joseph Codifer, son mari—No 6,343—Sur motion de S. [illegible], avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 26 mai 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la dite, Mme Mary Estelle Codifer, et contre le défendeur Joseph Codifer, son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est en outre décrété que la dite demanderesse aura l'administration séparée de sa propre propriété. Tous les frais du procès devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 31 mai 1886.
Jugement signé le 4 juin 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de juin de l'année mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 juin—12 23—3.14juil

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE ET DU GEN. JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000	25,000
1 Lot de ...	10,000	10,000
2 Lots de ...	6,000	12,000
5 Lots de ...	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ... $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ... 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ... 2,250

1,967 Lots se montant à ... $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adressez à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne. P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kirpatrick & Co. vs Clay Oldham. Allen West & Bush, Allen West & Co. and James H. Allen, garnishees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain billet à ordre fait dans les mots et chiffres suivants.
Dallas, Texas, 1er juin 1883.
$2,500 00. Six mois après date nous ou un de nous promettons de payer à l'ordre de Clay Oldham deux mille cinq cent dollars pour valeur reçue, avec intérêt à raison de (10) pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, payable à [illegible]
Signé: D. M. [illegible]
Endossé: CLAY OLDHAM.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THO[MAS DUFFY,]
Shérif Civil de la [illegible]
22juin—22.26.30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Guinault vs. O. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 16 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinquante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et courant vers la rue Hôpital; puis trois pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines et courant vers la rue Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et [illegible] sur une ligne parallèle à la rue des [illegible] vers la rue Hôpital et [illegible] les bâtisses [illegible] dans l'ilet borné [illegible] Quartier, Tremé et Marais [illegible] sur le Chemin du Bayou sur [illegible] torze pieds de profondeur sur [illegible] irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par succession de Vve P. Forstall à D. Forstall, passé pardevant Ouiet Villeré, notaire, le 9 avril 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15juin—15. 22. 29—juil 6. 13. 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur formant l'angle des rues Royale et Mandeville, dans le Troisième District, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

John Cordes vs A. Eickman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,726—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Royale (ci-devant Casacalvo), Dauphine (ci-devant Grands-Hommes) et Espagne, mesurant au pied français, trente pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur de soixante pieds faisant face rue Royale, et formant le coin des rues Royale et Mandeville.
La susdite propriété a été acquise par Alfred Eickman par achat, dont l'acte a été passé par devant James Fahey, notaire, le 30 mars 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5.12.19.26—juil 3 6

GAZOLINE EXTRA PURE, SANS ODEUR,
Livrée à domicile sans frais supplémentaires.
15 rue Dauphine.
Septoline & Safety Oil Co.
27 juin—2 sem

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100
Nouvelle Importation de JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE, Qualité Supérieure.
Toiles Cirées, Corticines Anglaises, Stores,
RIDEAUX De Madras, de Crête et de Dentelles.
Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.
TAPIS A Prix Réduits.
18avril—1 an. 9

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Juillet 1886.

Aouëillé Cyrille Jean Marie	Labigaud Louis
Astorg	Lagarde Jean Marie
Auguste Jean	Lasserre Ernest
Bélaval François	Lemoté Jules
Béret Pierre	Malnuit Eugène
Blot Arthur	Montant Jean Louis Gabriel
Bourdet Pierre	Mouneton Catherine
Boileau Charles	Moret Edouard
Chadefrud Ferdinand	Musson Mme Estelle
Courché Jules	Provensal famille
Clouzet Jean Marie et Alexandre	Pouplard Jean Marie
Débats Joséphine	Pelcerf Pierre Emmanuel et Jacques Albert
Delbeau Isidore et Marie Louise	Pérès Etienne
Estines Sébastien	Pys ou Puyo Savin
Fages Louis	Pellissier Dominique
Fauré Jean Marie	Papot François
Freyder Jean Baptiste	Penaud Jean
Felon Ernest et Delle Ernestine	Rebour Charles
Hirtz Benjamin	Renaux famille
Gautier Mme Jules Bernard, née David	Renshaw James A
Galan Antoine	Touchard, jardinier
Gellé George Lucien	Tourte les époux
Jourdon Mme née Céline Varillat	Tardos Jules
Ladrix Paul	Taillon les époux
	Viathone Dominique
	Yung Philippe

LETTRES.

Mayesonave	Haucart Clodomir
Guérin Paul	Rouilletz

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er juillet 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

Une Merveilleuse Histoire
RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"*Messieurs.* Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH C. HODGSON.

PLACEMENT ANANTAGEUX.

Résidences spacieuses et centrales PRÈS DE LA RUE DU CANAL.

CONDITIONS FACILES.

Dans le 2me District de cette ville.

PAR J. C. HODGSON, encanteur—Bureau No 4 rue Carondelet, le SAMEDI 3 juillet 1886, à 12 A. M., à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu—
Un grand lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui [illegible] situé dans le 2me District de cette [illegible] borné par les rues Douane, Bienville, [illegible] et Remparts, mesurant 38 [illegible] 2 lignes de face à la rue [illegible] profondeur de 126 pieds 9 pouces [illegible] ou moins, mesure américaine [illegible] dressé par A. Toledano.
Les améliorations comprennent cette belle résidence [illegible] en briques à deux étages avec [illegible] comme les Nos. 183 et 185 rue de [illegible] ayant double salons, corridors [illegible] quelque 18 chambres à coucher [illegible] hydrant, pavage Schillinger [illegible] de la maison; arrière cour [illegible] pavée.
Conditions—[illegible] plus "comptant" et la balance à un [illegible] avec 8 pour cent d'intérêt [illegible] clauses de garantie usuelles [illegible] comptant sur les lieux pour lier [illegible]
Acte de [vente] pardevant A. S. Beck, Esq., notaire, [illegible] l'acquéreur, y compris les taxes de [illegible]
27juin [illegible] au jour de la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur rue Terpsichore, entre les rues St. Charles et Prytanée.

Un morceau de terre en arrière de la propriété ci-dessus.

Un quart d'intérêt dans le magasin No 146 rue Poydras, près de la rue St. Charles.

Succession de Mark H. Applegate.

No 15,596.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. C. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 4 rue Carondelet—SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 28 mai 1886, les propriétés décrites ci-après, appartenant à la succession susdite.
1° **Un certain lot ou portion de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits privilèges, etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues **St-Charles, Prytanée, Melpomène et Terpsichore**, et désigné comme lot No 3, d'après le plan de Moelhausen, lequel dit lot ou portion de terre mesure 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore sur 63 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Prytanée, sur une largeur dans le fond de 10 pieds 7 pouces et 2 lignes, et de là à angle droit vers la rue Terpsichore 13 pieds, et de là une autre largeur dans le fond de 20 pieds à un point qui touche la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Charles, à une distance de 50 pieds [illegible] pouces et 2 lignes de la rue Terpsichore.
Aussi un morceau de terre contigu au fond de la propriété susdite, mesurant 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue St Charles et 20 pieds sur une ligne parallèle à la rue Terpsichore le tout entre lignes parallèles mesure américaine. Les deux morceaux de terre seront vendus ensemble, et mesurent 50 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 63 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes égales et parallèles.
2°. **Une quatrième partie indivise** dans ce lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, North, St Francis et St Charles mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur, sur le dit lot a été érigé la bâtisse connue comme le No. 146 rue Poydras.
Conditions—Comptant—Les acquéreurs assumeront au dessus de leurs adjudications, toutes les taxes dues et payables en 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juin—1er 5 12 13 20 26—juil 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Cheval—Mulet—Maison—Bail, etc.

August Rauzet vs. Michel E Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 18 227—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 juillet 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 14 juillet 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur le local connu comme plantation du Couvent des Nonnes Ursulines sur la rive droite du fleuve Mississipi (dans le comté connu anciennement comme Tunisburg en face des Casernes des Etats Unis).
1 maison (servant de résidence et comme grocerie). 1 cheval gris fer. 1 mulet brun foncé 1 sanif, etc.
Aussi tous les droits titre et l'intérêt du défendeur dans un bail verbal avec le Couvent des Nonnes Ursulines pour la propriété ci-dessus. Le dit bail expire le 1er janvier 1887. Plus amples détails peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du Shérif Civil. Tous les détails seront annoncés au moment de la vente.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3 7. 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Daniel Darme vs Henry M. Barnhardt et al

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16 959—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 juillet 1886 à 11 heures a. m., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A mon entrepôt, Nos 199 et 201 rue Chartres entre Ste-Anne et Dumaine—
Un lot de meubles chaises tables, stove de cuisine, vaisselle, verrerie, porte chapeaux, et autres effets mobiliers et divers articles, etc, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3juillet—3 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande et vaste vente par le Shérif Civil.

Nouveaux meubles directement de la manufacture.

Consistant en meubles de valeur de chambre à coucher, salon, riche et salle à manger, chaises, tables, sommiers, miroirs, et un assortiment général de meubles de tous genres, etc.
Transportés pour la commodité de la vente au local No 101 rue du Camp.
Dans l'affaire de John W. Anderson vs. Peter Murphy.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,813—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 5 juillet 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand assortiment de nouveaux meubles, étant le contenu du magasin de meubles, transféré pour la commodité de la vente au local No 101 rue Camp. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23juin—30—3 4 juil

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Gustav Seeger contre M. et Mme L. Louis.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 7,438—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 3 juillet 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un Home Sewing Machine No 648,749.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23juin—23.29—3juil.

Wm. O'Hern contre J. C. Dermeyer.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 8,051—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à 11 heures A. M.—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
30 juin—5, 10 juil.

Succession de François Ferran et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 18,247—Division E. Attendu que Mme Veuve Henry Bowman a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Ferran, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—30 juil 4 9

Albert Macher vs H. L. Nobles

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,820.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI, 6 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de Groceries d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 juin—25, 30, juil 6

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de choix —ET— Vaste emplacement pour écurie, Nos. 40 à 46 rue Constance, Entre les rues Clio et Erato.

Succession de Mme Catharine Johnson.

No. 12,114—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 juillet 1886, à 12 heures A. M., à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 juin 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après, à savoir:
1° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district, dans l'ilet borné par les rues Constance, Annonciation, Clio et Erato, désigné par la lettre O, et mesurant 88 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles; ensemble avec la moitié indivise d'un morceau qui se trouve à l'arrière du dit lot, faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 1, et mesurant environ 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Erato, environ 8½ pouces sur la ligne de côté opposée, et s'étendant sur toute la largeur du dit lot de terre.
2° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district dans l'ilet décrit ci-dessus, désigné par la lettre B, et mesurant en mesure américaine 42 pieds 8 pouces de face à la rue Constance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot forme partie d'une portion de terre comprenant tous les lots désignés par les Nos 8, 9, 10, de l'ilet No 15 sur le plan primitif du faubourg Saulet.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billet de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause pénale de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédures pour forcer le paiement des billets ou partie de ceux ci, les bâtisses et améliorations devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance transférées aux vendeurs ou détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues durant l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Jas J. Woulfe Esq. notaire.
9 juin—9, 19, 26—juillet 3, 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et maison de résidence au coin nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod.

Succession de Michael Lyons.

No 445.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 juillet 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 3 juin 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:
Cette propriété convenable à la fois comme emplacement de commerce et maison de résidence, située à l'angle nord ouest des rues Tchoupitoulas et Girod, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher ou Constance, Girod et Lafayette. Le terrain est désigné par le No 1, et mesure 52 pieds 4 pouces 1 ligne de face rue Tchoupitoulas 45 pieds 7 pouces 3 lignes de largeur à l'arrière, 102 pieds 1 pouce 3 lignes du côté du terrain No 2, et 109 pieds 3 pouces de profondeur et de face rue Girod. Ledit terrain forme l'angle des rues Tchoupitoulas et Girod. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages portant les Nos 109 et 111 de la rue Tchoupitoulas.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets du ou des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets, les bâtisses devront être assurées par le ou les acquéreurs et la police transférée au vendeur ou aux détenteurs des billets. Le ou les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas J. Woulfe notaire.
6 juin—6, 19 26—juil 3, 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de Famille, rue Sixième, Entre les rues Magasins et Camp.

Sucession de William S. Delaney.

No 14,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un jugement ou ordre de l'Hon. Francis A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 26 mai 1886 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante à savoir:
La résidence en bois à deux étages au No 173 rue Sixième dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, Camp et Magasin.
Le terrain mesure 37 pieds 2 pouces de face à la rue Sixième sur 120 pieds et 5 pouces de profondeur. La bâtisse est contiguë à celle de J. P. Sinnott Esq.
Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets portant lien du vendeur de $1000 chacun payable respectivement en 2, 3, 4 et 5 ans après leur date du 28 septembre 1883, et portant intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses de garantie usuelles, et la balance du prix de la vente devant être payée comptant.
L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1886 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Alphonse Philips Esq. notaire public.
30 mai—juin 5 12 19 26—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés améliorées et rémunératrices dans les Premier et Quatrième Districts, rues St. Joseph et Joséphine,

Et une maison de résidence rue Market.

Succession de Mme Martin J. Farrell.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 17 juin 1886, et rendu dans la dite succession de Mme Martin J. Farrell, No 17 399, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les propriétés dont suit la description:
1° **La maison double en briques, 98 rue St. Joseph**, côté Sud, entre les rues Tchoupitoulas et Foucher. Le terrain est le No 4 et a 18 pieds, 9 pouces, rue St. Joseph, sur des profondeurs variant d'après un plan, est situé dans un quartier populeux entouré de fabriques, et est toujours loué à de bons locataires.
2° **La maison de résidence en bois à deux étages, 112 rue Market**, côté Sud entre les rues Annonciation et Chippewa. Le terrain se compose de deux terrains, Nos 17 et 18, ils sont contigus et mesurent, chacun, 31 pieds de façade rue Market sur 120 de profondeur. La bâtisse est moderne, elle vient d'être réparée et a une excellente apparence. Il y a un salon double, salle à manger, cabinet, cuisine et 4 chambres à coucher. Le terrain adjacent conviendrait pour l'érection d'une maison ou cottage double.
3° **La maison cottage à un étage, Nos 93 à 99 rue Joséphine**, côté Nord entre les rues Chippewa et St. Thomas. Les terrains sont désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5; ils mesurent ensemble environ 42 pieds 6 pouces de façade rue Joséphine, sur des profondeurs variant de 85 à 87 pieds 7 pouces; et ont droit à certains privilèges d'une allée commune dans le fond, le tout d'après un plan. La propriété est louée à raison de $40 par mois.
Ces maisons sont dans de bonnes rues, dans un quartier populeux et respectable, à proximité de trois lignes de chemins de fer; à un ou deux îlets de la ligne et à le meilleur 'deep sea stevedore' fonctionnant; de bons locataires à moitié prix peuvent toujours être obtenus.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec 8 0/0 d'intérêt par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés pour l'année 1886, et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire.
20 juin—20 26—juil 3, 10 17 24

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Billard vs. ses créanciers—No 18,109—Ordre de Cour—Qu'une application du pétitionnaire soit remplie et il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés pour comparaître devant John L. Laresche, notaire en cette ville, le 16me jour de juillet A. D. 1886, à 11 heures A. M., pour prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que E. C. Kelly, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 9 juin 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
10juin—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 17,465.—Division C.—Alex. Solari vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Alexandre Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit Alexandre Solari, nommer un syndic et voter sur la question d'accorder audit Solari une décharge de toutes ses dettes et responsabilités, et aussi de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 28 juin 1886.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 juin—3f au 26 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Levy Bros. Adolphe et Isaac Levy vs. leurs créanciers—No. 18,088, Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Levy Bros. et Adolph et Isaac Levy individuellement et comme membres de la dite raison est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfus, notaire en cette ville, SAMEDI, le 10me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues; et il est ordonné que Geo. O'Connell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 juin 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 juin—3f au 10 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Le contenu d'un magasin de meubles de seconde main.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 6 juillet 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 127 rue des Français, près de la rue des Remparts—
Le contenu du susdit magasin.
Conditions—Comptant.
3 juil—

Maison double rue Mandeville No 174.

ACTION EN PARTAGE.

Valentine Fricke vs Lena et Louise Fricke et al.

No 17,050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 juillet 1886 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 21 mai 1886, la propriété suivante savoir:
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Bons Enfants et Moralès, lequel lot de terre mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur; ensemble une maison double, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie derrière communiquant avec la cuisine dans laquelle se trouve deux chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les taxes pour l'année 1886 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant Jos Duvignaud, notaire.
30 mai—juin 5 12 19 26—juil 3.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets,

Succession de Lydia Léonard.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 18 228.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—MARDI, 6 juillet 1886 à 10 heures 30 du matin, au local ci après désigné et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour en date du 1er juillet 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un assortiment de meubles de maison et autres effets qui se trouvent au local No 126 rue Orléans près Tremé le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux
2 juil—2 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

40 Actions du Fonds-Capital du Daily City Item

Succession de Mark F. Bigney et Elmira E. Hall sa femme consolidée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,762

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la dite Cour, en date du 18 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir:
Quarante (40) actions du fonds capital du Daily City Item conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant avant transfert
26juin—26 juil 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District

Stock de Selles, Harnais, Couvertures, Eperons, Garnitures, Outils, Meubles de maison et effets, etc

Succession de Mme Charles Munich.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B No 16 625

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI 12 juillet 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour en date du 8 juin 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir.
1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Baronne, Lafayette et Carondelet, et désigné par le No. 7, mesurant 20 pieds et 7 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces et 10 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond et de face à une allée à l'usage en commun avec le dit lot et autres.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Remparts, Bassin et Poydras désigné par le No. 1, le dit lot mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 85 pieds 3 lignes, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Fred. Adolphe notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront le paiement, en sus de leur adjudication de toutes les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Et le même jour, à 2 heures P. M., sur les lieux No 192 rue Poydras il sera vendu pour le compte de la même succession le stock consistant en selles, harnais, garnitures outils, etc etc. Aussi un lot de meubles de maison et effets Le tout d'après inventaire enliassé.
Conditions—Comptant
10 juin—10 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et propre pour affaire dans le Premier District de cette ville.

A l'encoignure des rues Lafayette et Magazine, maintenant occupée par Louis Schwartz.

Succession de Martha A. Cochran,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 17 955.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—SAMEDI 24 juillet 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour en date du 18 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Lafayette, Foucher et Poydras, formant l'encoignure des rues Magazine et Lafayette et mesurant 63 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 158 pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Lafayette s'étendant dans le fond à la rue Foucher.
Les améliorations comprennent un splendide magasin en briques et bien bâti à trois étages maintenant occupé par Louis Schwartz Esq., comme magasin de quincaillerie en gros, et bien situé comme centre de commerce, et un bon placement.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
19juin—19 26 juillet 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence de choix dans le Premier District.

Succession de Mark F. Bigney et d'Elmira E. Hall, sa première femme, (consolidé).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No. 17,762.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 24 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'hôtel, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 18 juin 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété décrite ci après, à savoir:
Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles plus ou moins. Ladite propriété touche à la propriété du Dr Shuppert.
Les améliorations comprennent cette bâtisse en briques à deux étages avec cuisine ayant 4 chambres bien finies, mansarde et plusieurs autres cabinets dans le corps de logis, et 5 chambres, plusieurs cabinets, chambre à bain, etc., dans la cuisine; 2 cuves, water works, cour briquetée et ayant une jolie vérandah sur la rue, et porte le numéro municipal 183 de la rue Carondelet.
Conditions—Un tiers comptant et le reste en un crédit d'un et de deux ans représenté par billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. L'acte contiendra toutes les clauses usuelles de garanties. 5 pour cent d'honoraire d'avocat, en cas de procès pour en forcer la collection, la propriété devra être assurée et la police transférée, etc. Les taxes due et exigible en 1886 seront assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
20juin—20.26—juillet3.10 17.24

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Henry Montreuil vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D, No 17,467.

Le contenu du magasin bien connu No 17 rue Bourbon, entre Canal et Douane, consistant en partie d'articles de fantaisie, "Notions," jouets, ornements, statuettes, ornements de toilettes, sacs nécessaires, vélocipèdes, et une grande variété d'articles dans cette partie d'affaires trop longs à énumérer, ainsi que le terme du bail non expiré finissant le 30 septembre 1886.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No. 79 rue Bienville.—MARDI, 6 juillet 1886, à 11 heures du matin, et les jours suivants, jusqu'à ce que tout le contenu du dit magasin soit vendu, au No 17 rue Bourbon, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 juin 1886, il sera vendu à l'encan, tout le contenu du magasin d'articles de fantaisie et autres objets qui y trouvent et ainsi que le terme du bail non expiré du dit local expirant le 30 septembre 1886.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23juin—23 26 juil 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur et désirables dans le Troisième District.

La maison à deux étages à l'encoignure des rues Washington et Bons-Enfants.

La maison de la machine à pompe Babcock sur la rue Poète, entre Royale et Dauphine.

Cottage double, No 505 rue Chartres.

Succession de Théodore Shultz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 12,955.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 31 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 28 juin 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent désigné comme lot No 1 de l'ilet No. 104 borné par les rues Bons Enfants, Espagne, Washington et Moralès et mesurant au pied américain 33 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Bons Enfants sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces et 4 lignes et de face à la rue Washington.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 8 chambres et plusieurs cabinets, galerie de côté, une cour briquetée, cuve, etc et le gaz dans toute la maison. Cette propriété est avantageusement située soit pour résidence ou pour maison d'affaires étant près du marché Washington à proximité des écoles et des églises et de plusieurs lignes de chemin de fer, le chemin de fer Canal et Claiborne passe devant la porte.
2° Une portion de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Poète, Dauphine et l'avenue Lafayette désignée comme lot No 1, sur un plan de L. H. Pilié, et mesurant conformément au pied américain 31 pieds 6 pouces de face à la rue Poète 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 73 pieds et 6 pouces sur la ligne la plus près de la rue Dauphine 72 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Royale.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, occupée par le "Babcock Fire Engine Co", ainsi qu'un cottage à un étage couvert en ardoises, aussi occupé par la dite Babcock Co, lesquelles propriétés sont maintenant louées à raison de $15 00 par mois.
2° Un autre lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4, borné par les rues Chartres, Enghein, Royale et Poète ayant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 100 pieds.
Les améliorations comprennent une maison cottage double ayant 4 chambres et cuisine de chaque côté lieux d'aisance etc, et porte le numéro municipal 505 de la rue Chartres.
Cette propriété est maintenant louée à raison de $12 par mois chaque côté, faisant $24 par mois pour toute la bâtisse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant James Fahey notaire au frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente
30 juin—30—juillet 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans les Premier et Sixième Districts de cette ville.

Succession de W. J. Castell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B No 15,964

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 10 juillet 1886 à midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon W. T Houston juge de la dite cour en date du 29 juin 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir.
1° Cinq terrains dans l'ilet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Dufossat et Bellecastle désignés par les Nos 11 à 15 et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces le terrain No 11 formant le coin des rues Perrier et Dufossat.
2° Trois certains lots de terre, situé dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 29, 30 et 31 de l'ilet No 613 borné par les rues White, Gravier et Dupré le dits lots mesurant comme suit. Les lots Nos 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds 11 pouces et une ligne de face sur la rue White et le lot No 31, 30 pieds 11 pouces de face à la rue White tous les trois ayant une profondeur de 144 pieds.
Conditions—Un tiers comptant le second et dernier la propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billet de l'acquéreur garanti par hypothèque et droits du vendeur sur la propriété vendue, le dit billet portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente. L'acte devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles de 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection de la somme, et la police d'assurance transférée.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 juin—30—juillet 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Carrollton, (Septième District.)

Succession de Arthemise Trahan

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. 17,724.

PAR B. ONORATO Encanteur, Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 31 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon W. T Houston, juge de la dite Cour date du 28 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite.
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 115 borné par les rues Leonidas, Jefferson, Toulouse et Zimple, désigné par le No 11 et mesurant 30 pieds de façade rue Zimple sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Ernest Commagere notaire aux frais de l'acquéreur.
Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 0/0 sera requis sur le lieu de la vente.
30 juin—juillet 3 10 17 24 31

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième district.

Succession de Mme Eponine Guillet, décédée, femme de A. Montamat

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 6803

A l'encan

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 31 juillet 1886, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 23 juin 1886, Dossier No 6803 pour compte de la succession de Mme Eponine Guillet décédée femme de A. Montamat, il sera vendu à l'encan,
Deux lots de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 3e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Urquhart, Marigny et Villeré, désignés comme lots A et B et contigus l'un à l'autre, ils mesurent.
Le lot A 32 pieds de face aux Champs Elysées sur 174 pieds de profondeur, il est formé de tout le lot No. 9 et d'une partie du lot No. 16.
Le lot B, 32 pieds de face aux Champs Elysées sur 174 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur il est formé de tout le lot No. 8 et d'une partie du lot No. 17.
Les mesures ci dessus sont en plus ou moins, entre lignes parallèles, conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville en date du 7 avril 1883.
Conditions—Comptant. Il sera payé 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.
Acte de vente pardevant Fred Zengel notaire aux frais de l'acquéreur, qui devra en outre payer les taxes dues et exigibles en 1886.
30juin—30—juillet3,10 17,24,31

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District.

Succession de Simon Murray.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 17 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 17,895, daté le 9 juin 1886, il sera vendu à l'encan—
1° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Willow, Jackson et Claiborne, désigné par le No 25 et mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur un côté et 159 pieds 2 pouces et 6 lignes sur l'autre côté.
2° Un lot de terre contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 26 et mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 2 pouces et 6 lignes sur une ligne et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre.
Conditions—La moitié comptant, la balance à 12 et 18 mois en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt hypothèque et autres clauses usuelles.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant C. M. Isley, notaire.
16 juin—16 26—juillet 3 10 17.

Propriété du Troisième District.

Succession de Joseph Hammer

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 17 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 17,497, en date du 5 juin 1886, il sera vendu à l'encan—
Une certaine portion de terre mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 100 pieds, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Soldelle et Joséphine. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, etc.
Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas. M. Haley, notaire.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 17

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joseph Laster contre ses créanciers.

Cour Civile de District, No 17,972 Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu par ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, MERCREDI, 14 juillet 1886 à 10 heures du matin, dans le magasin No 90 rue St. Thomas, coin Melpomène—
Tout le stock d'épiceries vins, liqueurs, etc., etc., livré par l'insolvable ci-dessus à ses créanciers.
Conditions: Strictement comptant.
Les articles vendus devront être enlevés immédiatement après la vente.
1er juil—1,7,13,14 juil

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Comptes ouverts et réclamations.

John Zucca vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 10 juillet 1886, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 24 juin 1886, dans l'affaire ci dessus.
Divers comptes ouverts ainsi que des réclamations, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
29juin—29—3,7,10juillet

Vente judiciaire.

Jugements, billets à recevoir, comptes, etc.

Succession de A. A. Mouton.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 10,486.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MERCREDI 7 juillet 1886, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1886, pour le compte de la susdite succession.
Divers jugements, billets à recevoir, comptes, etc.
Conditions—Comptant sur adjudication.
26juin—26 juil 1 6 7

Emplacements bien situés. Propriétés des Premier et Troisième Districts.

No 250 rue Commune, entre Remparts et Bassin, deux bâtisses en briques.

No 378 rue Robertson, entre Columbus et Laharpe, un joli et confortable cottage.

Mme L. R. Thurin
—Vs.—
G. L. et M. E. J. Thurin,
Jean Maurer, subrogé tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17 843

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 31 juillet 1886, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre les rues Commune et Gravier en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 juin 1886 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-après décrite à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville désigné par le No 2 dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Remparts et Gravier, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent cette splendide résidence en briques à deux étages ayant deux chambres au rez de chaussée, deux chambres au premier, grand corridor et [illegible] grande cuisine en briques attenant au corps de logis et une grande bâtisse en briques dans le fond, water works, lieux d'aisance etc. Cette propriété porte le numéro municipal 250 de la rue Commune.
[illegible] vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1886, à raison de $30 par mois payable tous les deux mois en avance. Le loyer appartiendra à l'acquéreur à partir du 1er août 1886.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Robertson, Villeré, Laharpe et Columbus sur un plan fait par Arthur de Armas, ingénieur civil le 2 mai 1882, et annexé à un acte passé pardevant M. Ducros Esq. notaire le 6 mars 1882 lequel lot mesure au pied américain 45 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Columbus 67 pieds 3 lignes sur le côté le plus près de la rue Laharpe et à cette distance le dit lot se rétrécit [illegible] ligne irrégulière 66 pieds 1 pouce et 3 lignes de manière que la largeur dans le fond est de 19 pieds.
Les améliorations comprennent un joli et confortable cottage en bois ayant 6 chambres [illegible] Cette propriété porte le numéro municipal 378 rue Robertson.
Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à un crédit d'un an à partir du jour de l'adjudication en billets des acquéreurs portant 8 0/0 d'intérêt [illegible] jusqu'à leur paiement final [illegible] garantis par privilège du vendeur avec la clause de non aliénation, [illegible] être assurées pour la somme des dits billets et les polices d'assurance transférées aux vendeurs. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les taxes de 1886 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent à déposer au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Jas. Fahey notaire aux frais des acquéreurs.
5 juin—5 12 19 26—3 10 [illegible]

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Nos. 61 et 63 rue Nord Franklin, entre les rues Bienville et Conti.

Nos. 160 et 162 rue des Français, entre les rues Moralès et Bons-Enfants.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 10 Juillet 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre les rues Commune et Gravier au **dernier et plus fort enchérisseur, pour ce qu'elles rapporteront, pour le compte et aux risques du premier acquéreur qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite le Samedi, 24 Avril 1886, la propriété ci-après décrite, à savoir:**

Deuxième District.

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'ilet borné par les rues **Franklin, Tremé, Bienville et Conti**, mesurant 16 pieds 4 pouces de face à la rue Franklin 16 pieds 2 pouces de largeur au fond sur une profondeur de 53 pieds 3 pouces 4 lignes.
Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage portant le numéro municipal No 61 rue Franklin, ayant 3 chambres, bâtisse et dépendance attenante au corps de logis, ayant 2 chambres, lieux d'aisance etc.
2° **Un lot de terre** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le district et l'ilet précédemment indiqués désigné par la lettre D et mesurant 17 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Franklin 16 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 53 pieds 3 pouces 4 lignes.
Les améliorations sont les mêmes que celles du terrain C précédemment décrit et désigné par le numéro municipal 63 rue Franklin.

Troisième District.

3° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No. 163 dans le carré d'ilet 388 borné par les rues **Français, Union, Bons-Enfants et Moralès**, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue des Français sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.
Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage avec attique, ayant 4 chambres et 2 cabinets au rez de chaussée et 2 chambres dans l'attique, bâtisse de dépendance de 2 chambres, auvent porte cochère, corridor, lieux d'aisance, citerne et portant les Nos 160 et 162 rue des Français.
Toutes les propriétés à l'exception celle cinquièmement décrites ci-dessus seront vendues d'après les plans de Geo. L. et Arthur de Armas, ingénieurs civils et sous voyers de la ville en date de décembre 1885.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs divisés en coupons à la convenance des parties intéressées datés du jour de l'adjudication portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente au jour de parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité. Les acquéreurs s'engageant à faire assurer les propriétés à rembourser les primes non échues et à transférer les polices d'assurances aux détenteurs des billets, enfin toutes les clauses usuelles des actes de vente. Les acquéreurs paieront les taxes de l'année 1886 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent dans les mains des encanteurs pour assurer la vente.
Les actes de ventes pardevant J. H. Forcelle notaire aux frais des acquéreurs.
27 juin—28—3 8 10 juil.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Henry Montreuil vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 17,467.

PAR J V GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—LUNDI, 2 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 juin 1886 il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-dessous décrite, appartenant au dit débiteur, à savoir—
Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No. 313, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Dumaine et St. Philippe mesurant 93 pieds 3 pouces de face à la rue Tonti, sur 128 pieds 6 pouces de profondeur et une largeur dans le fond de 91 pieds 3 pouces, plus ou moins.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire public aux frais de l'acquéreur.
20juin—10 17,24,31juillet

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent.
Bureau rue Magasine 99, Nlle-Orléans.
6 oct 85—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur et vacantes dans les Premier et Deuxième Districts.

No. —— Chemin du Bayou, entre les rues Robertson et Villeré. Grande maison de résidence de famille.

No. —— Chemin du Bayou, entre les rues Villeré et Robertson. Cottage.

Rue Robertson, entre Esplanade et Chemin du Bayou.

Terrain nu borné par les rues Douane, Bienville, Salomon et Napoléon

Grand morceau de terre dans le carré d'ilet borné par les rues Douane, Canal, Salomon et Napoléon.

Cinq terrains dans le carré d'ilet borné par les rues Barracks, Hôpital, Galvez et Johnson.

Quatre terrains dans le carré d'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Broad et l'allée Jeanne.

Onze terrains dans le carré d'ilet borné par les rues White, Palmyre, Banks et l'allée Jeanne.

Succession de Mme M. B. Surgi.

No 16 882—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear encanteur Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 17 juillet 1886 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un arrêt de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 10 juin 1886, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci après décrites savoir—
1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Bayou, Robertson Villeré et Esplanade mesurant au pied français 59 pieds de façade rue du Bayou sur 270 de profondeur mesure plus ou moins le dit terrain borné d'un côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Stattin et de l'autre côté par la propriété de Lemaire ou ses représentants.
Les améliorations consistent en une vaste maison à distance de la rue ayant trois grandes chambres et trois cabinets galerie devant une bâtisse attenante avant deux grandes chambres une autre bâtisse à un étage ayant quatre chambres [illegible] citerne [illegible] portant le numéro [illegible] Chemin du Bayou.
2° Un terrain situé dans le second district de cette ville Faubourg Tremé carré d'ilet borné par les rues Robertson Esplanade Bayou et Villeré désigné comme le terrain No 5 sur un plan spécial fait par Louis Brugier, voyer dans un acte passé pardevant Carlos Pollock, ancien notaire de cette ville, daté du 3 juin 1844 et mesurant au pied anglais 40 pieds 6 pouces de façade rue Robertson, 191 pieds 10 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Esplanade, 192 pieds de l'autre côté et 54 pieds sur la ligne de derrière, perpendiculaire à la rue Esplanade.
3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1, situé dans le Second District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Bayou Robertson Villeré et Esplanade, cette dernière n'était pas encore ouverte sur un plan dressé par Léon L. Frenaux voyer du 29 juillet 1866, et déposé en l'étude de Abel Dreyfous notaire en cette ville d'après lequel plan le terrain a les dimensions suivantes au pied américain savoir: 28 pieds 8 pouces de façade Chemin du Bayou une profondeur de 116 pieds 2 pouces du côté de la rue Robertson de l'autre côté sur une ligne brisée séparant le dit terrain du terrain No 2 sur à dire pour une première profondeur de 51 pieds 7 pouces puis le terrain se rétrécit et a de profondeur 22 pieds 1 pouce puis une profondeur de 70 pieds 6 pouces et une largeur de 21 pieds à l'arrière.
Les améliorations comprennent un cottage à un étage en bois ayant quatre chambres.
4° Un morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Esplanade Bayou Villeré et Robertson mesurant 179 pieds du côté de la rue Robertson 174 de l'autre côté, vers la rue Villeré et 75 pieds 2 pouces de largeur entre deux lignes parallèles aux rues Esplanade et Bayou Road terrain accessible par la rue Bayou [illegible]
5° Un certain lot de terre désigné par le No 24 [illegible] dans le Deuxième District de cette ville borné par les rues Douane Bienville Salomon et Napoléon.
6° Un morceau de terre situé dans le Second District de cette ville carré d'ilet No 40, borné par les rues Canal, Douane, Salomon et Napoléon [illegible] Le dit morceau de terre [illegible] mesurant 100 pieds de façade de chaque côté de Canal et Douane sur 313 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Napoléon entre lignes parallèles.
7° Deux certains lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville désignés par les Nos 4 et 5 dans l'ilet borné par les rues Barracks Hôpital Johnson et Galvez sur un plan fait par L. Surgi le 12 décembre 1840 et déposé au bureau de J. Cuvillier aussi sur le croquis de J. A. D'Hemecourt député voyer de ville, en date du 26 septembre 1871, les dits lots de terre se touchent et mesurent conformément audit plan chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Quartier 30 pieds de largeur dans le fond sur 133 pieds 10 pouces de profondeur du côté [illegible] No 4 le plus près de la rue Galvez 141 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise des dits lots et 148 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No 5 le plus près de la rue Johnson.
8° Quatre certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23 dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks et Broad et l'Allée Jane. Les dits lots mesurent comme suit à savoir: Les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane la même largeur dans le fond par une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes. Le lot No 22 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne, et le lot No 23 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane sur une profondeur de 114 pieds 9 pouces 2 lignes.
9° Onze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 27 et 28 dans [illegible] borné par les rues White, Palmyre, Banks et Allée Jane. Lesdits lots de terre [illegible] comme suit à savoir
Les lots Nos 3, 4, 5 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks 25 pieds 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 100 pieds. Le lot No 10 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond, sur une profondeur de 114 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks et 115 pieds 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11.
Le lot No 11 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes. Le lot No 12 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne. Le lot No 13 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne. Le lot No 25 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne.
Le lot No 26 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces. Le lot No 27 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes, le lot No 28 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane même largeur dans le fond sur une profondeur de 115 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks et 115 pieds 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 27.
10° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet "C" borné par les rues Palmyre Banks, Jane alley et Broad, désigné comme lot No 26, et mesurant 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Palmyre 25 pieds 6 pouces dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds.
11° Deux lots de terre situés dans le 1er district de cette ville désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet D borné par Jane alley et les rues White Banks et Palmyre. Lesdits lots mesurent chacun 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks sur 25 pieds 7 lignes de largeur dans le fond avec une profondeur de 100 pieds.
12° Un lot de terre situé dans le 1er district de cette ville désigné par le No 6 dans l'ilet D, borné par les rues White Jane alley Palmyre et Banks. Ledit lot mesure 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks sur 25 pieds 7 lignes de largeur dans le fond, avec une profondeur de 100 pieds.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant J. J. Woulfe notaire aux frais des acquéreurs
16 juin—16 19 26—juil 3 10 17

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liqueurs et accessoires de buvette du salon de rafraîchissements "Snug".

Dans l'affaire de T. M. Wescott contre ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division B. No 17,225.

Vente de syndic.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, rue Royale—Sur les lieux, No 45 rue Carondelet MARDI 13 juillet à 10 h. [illegible] du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon [illegible] Houston juge de la dite Cour, je vendrai [illegible]
5 barils whisky fin, vieilles eaux de vie, vins, liqueurs, bitters, bière, accessoires de buvette, meubles divisions, portes comptoirs, glaces, tableaux, tables, chaises, bureaux, nattes, filtres, stove à gazoline, glacière, lustres, appareils à gaz et autres articles.
Le tout selon l'inventaire enregistré
Conditions—Comptant avant livraison.
2juil—2 10 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. J. B. Marquer vs. ses créanciers—No 18 139—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jean Baptiste Marquer soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Joseph Davy Gruaud, notaire en cette ville, le SAMEDI, 17e jour de juillet 1886, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Henry Renshaw Jr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 14 juin 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier,
16 juin—3f au 17 juil

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux: No 73 [illegible]
NOUVELLE[-ORLÉANS.]
SAMEDI [illegible]

VAPEU[RS] COMPAGNIE [illegible] COMPAGNIE [illegible] CHEMI[N] [illegible] LOUISVILLE [illegible] TEXA[S] [illegible] NEW [illegible] FEU [illegible] HE [illegible]